

dévotion, et ils y ajoutent celle de saint Antoine et du saint Précurseur du Messie.

*Les Mariages.*—Lorsqu'un père désire marier son fils, il se rend à la maison de la *fiancée*, accompagné de ses amis, et il salue le père de la jeune fille par cette formule : " Nous venons vous prier d'une spéciale faveur." Le père de la jeune fille qui comprend le sens de cette demande répond par ce simple mot : " Parlez." Ce dernier généralement accepte la proposition. Cette première formalité terminée, les deux pères, en compagnie de leurs amis, se rendent chez le Père curé de la Paroisse, avec le jeune homme et la jeune fille. Le prêtre demande à ces derniers s'ils donnent leur mutuel consentement. Sur leur réponse affirmative, le Père curé en passe l'acte par un écrit auquel le père de chaque partie appose sa signature. Cette nouvelle formalité accomplie, le jeune homme présente au prêtre un mouchoir qui renferme enveloppé un *meddjiddi* (un peu moins d'un dollar) ensemble avec l'anneau nuptial. Le curé bénit le mouchoir avec son contenu, l'aspersion d'eau bénite et le confie au père de la fiancée. Ceci est le signe que le futur mariage est agréé des deux parties. Tous quittent alors l'église pour se rendre à la maison de la jeune fille qui doit rigoureusement se trouver *absente*. En y entrant, ils offrent au père du jeune homme un flacon de liqueur, avec des fruits du pays, et ils font ensemble un petit repas de famille. Ce repas devra ensuite se renouveler à chaque fête solennelle de l'Eglise, jusqu'au jour de la célébra-